

Afin de préserver nos ressources et face au déclenchement de l'alerte vigilance, voici les bons gestes à adopter :

À la maison



Ne faites pas tourner les lave-linges ou les lave-vaisselles à moitié vide



Ne laissez **pas couler l'eau** en permanence pendant la toilette



Préférez les douches aux bains : un bain consomme 5 fois plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau : une chasse d'eau économique consomme 2 fois moins d'eau, ainsi que l'installation de mousseurs pour robinet et douche



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur



Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = des centaines de m³ par an

Au jardin



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens



Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatiques



Recueillez l'eau de pluie pour arroser



Utilisez des techniques économes : gouttes-à-gouttes ...

Pour en savoir plus

Site pour consulter les arrêtés de restrictions d'eau, les secteurs concernés, les zones d'alerte et les actualisés liées à la sécheresse



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires

<https://www.vaucluse.gouv.fr>



VigiEau

<https://vigieau.gouv.fr>



SOS Pollution : contacter l'Office Français
de la Biodiversité : 04 90 90 49 05

sd84@ofb.gouv.fr

<https://www.ofb.gouv.fr>



eaufrance

<https://www.eaufrance.fr>

Partenaires financiers



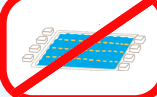
<https://www.vaucluse.fr>



MIEUX COMPRENDRE L'ALERTE SÉCHERESSE

JUILLET 2026

Les niveaux d'alerte : quelles sont les restrictions ? *

	Nettoyages		Arrosages				Remplissages, Loisirs				
											
	Voitures	Voiries, façades, terrasses	Jardins potagers	Espaces verts, ronds-points, pelouses, jardinières, plantes en pot et massifs fleuris, arbres et arbustes	Terrains de sport et hippodromes enherbés	Golfs	Piscines privées (de + de 1m3)	Piscines à usage collectif	Prélèvements domestiques dans les cours d'eau	Fontaines publiques et privées	Jeux d'eau dans les parcs
											
ALERTE											
	De laver les véhicules (hors stations professionnelles)	Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 8h et après 20h	Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions	De remplir et vidanger les piscines à usage collectif	Avec retrait des installations de pompage	Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3
ALERTE RENFORCÉE											
	De laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées du matériel " haute pression" ou d'un système de recyclage d'eau)	Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage	Avant 9h et après 19h	Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans, si mise en œuvre de techniques économiques en eau (usage autorisé de 19h à 9h)	Avant 9h et après 19h	Sauf greens et départ de golf	Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions	Sauf remise à niveau ou en cas de premier remplissage ou réglementation pour raison sanitaire	Avec retrait des installations de pompage	Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3
CRISE											
	Interdiction	Sauf impératif sanitaire ou sécuritaire	Avant 9h et après 19h	Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans, si mise en œuvre de techniques économiques en eau (usage autorisé de 19h à 9h)	Sauf autorisation du service police de l'eau	Sauf pour les greens et seulement avant 8h et après 20h	Interdiction	Sauf pour raison sanitaire	Avec retrait des installations de pompage	Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3

VIGILANCE: Déclenché lorsque la coexistence de tous les usages de l'eau devient incompatible avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

ALERTE : Aggravation de la situation sans pour autant que le milieu aquatique et l'usage de l'eau ne soient sévèrement atteints.

ALERTE RENFORCÉE : Milieu aquatique et usage de l'eau fortement atteints - Limitation de la consommation d'eau potable aux usages prioritaires.

CRISE : Difficultés généralisées ou menaces graves sur l'alimentation en eau potable - Interdiction totale des usages non prioritaires.

* les restrictions ne concernent pas l'usage de l'eau réalisé à partir d'un récupérateur d'eau de pluie

** je consulte sur [maps.vaucluse](https://maps.vaucluse.fr/), la carte sécheresse

*** les restrictions s'appuient sur les zones géographiques où l'usage de l'eau est réalisé et non sur l'origine de la ressource utilisée